



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1^{er} : La conseillère principale d'éducation de grade hors classe est inscrite sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2024 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, est nommée conseillère principale d'éducation classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Nom	Nom patronymique	Prénom
POINT	POINT	GHISLAINE

Article 2 : Les femmes représentent 43% des promouvables et les hommes représentent 57% des promouvables.

Article 3 : Le classement de l'intéressée dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le 10 juillet 2024

L'adjointe au chef de la Division
des personnels enseignants


Margot LE ROUX